

DELIBERATION N° 68-15 du 9 OCTOBRE 1968

---

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
NATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX

---

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide  
d'allouer en 1968 une subvention de 1.000 F à l'Association Nationale  
pour la Protection des Eaux.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration